



**Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des États  
et gouvernements ayant le français en partage**

## **Relevé de décisions de la 10<sup>e</sup> réunion du Bureau**

**Bujumbura (Burundi), les 5 et 6 avril 2012**

## **RELEVÉ DE DÉCISIONS**

### **10<sup>e</sup> réunion du Bureau de la Conféjes Bujumbura (Burundi), les 5 et 6 avril 2012**

#### **Décision n°01/CONFÉJES/B10-2012 : Rapport d'activités**

Le Bureau approuve le rapport d'activités présenté par le Secrétaire général et se félicite du taux de réalisation exceptionnel de la programmation 2011 puisque les 40 actions programmées ont été réalisées.

Le Bureau tient aussi à souligner la grande qualité, tant sur la forme que sur le fond, du document présenté.

#### **Décision n°02/CONFÉJES/B10-2012 : Départ d'un Commissaire aux comptes**

Le Bureau prend acte avec regret du prochain départ de M. Jean-Yves CHRETIEN et le remercie pour son action efficace pendant deux ans à la CONFÉJES. Il remercie également le Canada-Québec pour la mise à disposition de cet expert particulièrement compétent.

#### **Décision n°03 /CONFÉJES/B10-2012 : Nomination de Commissaires aux comptes**

Le Bureau prend acte de la nomination par la France de M. Philippe DUBOSCQ, Commissaire aux comptes, en remplacement de M. Jean-François GUILLOT, ainsi que de Mme Danielle GAGNON par le Canada-Québec en remplacement de M. Jean-Yves CHRETIEN.

#### **Décision n°04/CONFÉJES/B10-2012 : Rapport des Commissaires aux comptes**

Le Bureau adopte le rapport et les recommandations des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2011.

#### **Décision n°05/CONFÉJES/B10-2012 : Quitus au Secrétaire général**

Le Bureau donne quitus au Secrétaire général pour sa gestion du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011.

#### **Décision n°06/CONFÉJES/B10-2012 : Rapport financier**

Le Bureau adopte le rapport financier présenté par le Secrétaire général tout en le félicitant pour la qualité de sa gestion des ressources mises à sa disposition et en l'invitant à poursuivre ses efforts en la matière.

#### **Décision n°07/CONFÉJES/B10-2012 : Règlement administratif et financier**

Le Bureau donne mandat au Secrétaire général pour rédiger et diffuser un règlement administratif et financier précisant l'application des principes comptables ainsi que les responsabilités des divers intervenants au niveau comptable et administratif.

#### **Décision n°08/CONFÉJES/B10-2012 : Optimisation de la trésorerie**

Le Bureau prend acte avec satisfaction des efforts accomplis dans ce domaine et invite le Secrétaire général à poursuivre l'optimisation de la trésorerie pour tous les comptes bancaires de la CONFÉJES.

#### **Décision n°09/CONFÉJES/B10-2012 : Budget de fonctionnement**

Le Bureau adopte le budget de fonctionnement 2012 du Secrétariat général, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de deux cent quarante-neuf millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-quinze FCFA (249 957 575 FCFA).

#### **Décision n°10/CONFÉJES/B10-2012 : Accord d'établissement**

Le Bureau adopte le projet actualisé d'accord d'établissement, étant considéré que les modifications n'auront aucune incidence sur la masse salariale actuelle du Secrétariat général.

#### **Décision n° 11/CONFÉJES/B10-2012 : Nomination de cadres au Secrétariat général**

Le Bureau décide :

- en ce qui concerne le poste de conseiller technique jeunesse, de prolonger le mandat de M<sup>me</sup> Loraine Geoffrion jusqu'au 31 décembre 2012 ;
- en ce qui concerne le poste de conseiller technique sport, de prolonger le mandat de M. Jean-Michel Guernic d'une année, soit jusqu'au 31 mars 2013 ;
- en ce qui concerne le poste de directeur adjoint administratif et financier, de prolonger le mandat de M<sup>me</sup> Rose Aléwa Gnofam-Napo jusqu'au 31 décembre 2012.

Le Bureau mandate le Secrétaire général pour organiser de nouveaux appels à candidatures et prendre toute décision utile afin d'assurer le recrutement de ces trois postes, si possible sans solution de continuité dans le service.

#### **Décision n° 12/CONFÉJES/B10-2012 : Portail francophone du sport**

Le Bureau appelle l'ensemble des Etats et gouvernements membres à communiquer régulièrement au Secrétariat général, pour publication sur le site, toutes informations, documents pédagogiques et archives sportives de tous genres, en liaison notamment avec le Mouvement sportif national, de manière à assurer une attractivité permanente du Portail francophone du sport, pour toutes les catégories d'utilisateurs potentiels.

#### **Décision n° 13/CONFÉJES/B10-2012 : Projet de politique Jeunesse de la Francophonie**

Le Bureau mandate le Secrétaire général pour poursuivre la collaboration avec l'OIF en vue de définir une Politique Jeunesse de la Francophonie. Afin de rendre la plus opérationnelle possible cette démarche, il invite les Etats et gouvernements membres à transmettre avant le 30 avril au Secrétaire général leurs réflexions, orientations, propositions et commentaires sur le sujet.

#### **Décision n°14/CONFÉJES/B10-2012 : Programmation 2012**

Le Bureau adopte la programmation 2012 présentée par le Secrétaire général tout en rappelant que sa mise en œuvre intégrale reste tributaire de la disponibilité effective des financements nécessaires.

Il donne donc mandat au Secrétaire général de procéder en tant que de besoin aux adaptations nécessaires selon l'enveloppe financière disponible.

#### **Décision n°15/CONFÉJES/B10-2012 : Contributions au financement de la programmation**

Le Bureau invite les Etats et gouvernements membres à notifier par écrit au Secrétariat général avant la réunion du Bureau ou de la Conférence ministérielle toute annonce de contribution au financement de la programmation.

#### **Décision n°16 /CONFÉJES/B10-2012 : Informations bancaires**

Le Bureau lance un appel pressant à tous les États et gouvernements membres pour qu'ils communiquent systématiquement au Secrétariat général des informations bancaires précises (SWIFT) pour l'identification de leurs virements.

#### **Décision n° 17/CONFÉJES/B10-2012 : Jeux de la Francophonie**

Le Bureau appelle tous les Etats et gouvernements membres à participer aux 7<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie qui se tiendront à Nice (France) du 6 au 15 septembre 2013 et à respecter les échéances fixées par le CIJF pour les différentes formalités d'inscription.

#### **Décision n°18/CONFÉJES/B10-2012 : Jeux Olympiques de Londres**

Le Bureau donne mandat au Secrétaire général de prendre toute initiative utile pour concourir à une présence significative du français lors des Jeux et assurer une forte lisibilité de la CONFÉJES, notamment dans le cadre du « Village africain » installé et animé par l'ACNOA.

#### **Décision n°19/CONFÉJES/B10-2012 : Accueil des réunions du Bureau**

Le Bureau donne mandat au Secrétaire général d'effectuer une étude sur l'accueil de ses prochaines réunions à compter de 2016 et de la soumettre à la Conférence ministérielle de 2013.

#### **Décision n°20/CONFÉJES/B10-2012 : Locaux du Secrétariat général**

Ayant pris acte de l'évolution de la situation immobilière mettant en cause à court terme l'hébergement d'une partie des services du Secrétariat général, le Bureau souligne la nécessité de dispositions urgentes à prendre par les autorités nationales pour l'hébergement du Secrétariat général à Dakar dans des conditions lui permettant de continuer à assurer au mieux ses différentes missions.

#### **Motion de remerciements à M. René Hamaite**

Ayant appris la perspective d'un proche départ à la retraite de M. René Hamaite, haut fonctionnaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Bureau tient à lui exprimer toute sa reconnaissance pour son entier dévouement à la cause de la CONFÉJES depuis plus de 10 ans, tant dans le cadre de ses différentes instances que dans celui du Comité international des Jeux de la Francophonie. L'efficacité souriante et le sens de la diplomatie de cet expert seront particulièrement regrettés au sein de notre institution.

### **Motion de remerciement aux autorités burundaises**

Le Bureau de la Conféjes, réuni en sa 10<sup>e</sup> réunion à Bujumbura, les 5 et 6 avril 2012,

Considérant l'accueil fraternel et chaleureux dont ses membres ont été l'objet depuis leur arrivée en terre burundaise ;

Considérant les excellentes conditions de séjour et de travail qui leur ont été offertes ;

Adresse ses sincères remerciements au gouvernement de la République du Burundi et à M. Jean-Jacques Nyenimigabo, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, pour la qualité de l'accueil, l'enthousiasme et les conditions de travail qui ont favorisé le bon déroulement de ses travaux ;

Prie ce dernier de bien vouloir transmettre l'expression de sa reconnaissance au Président de la République, Son Excellence Pierre Nkurunziza ;

Adresse également ses remerciements au comité d'organisation et à tout le personnel d'appui pour leur accueil, leur disponibilité et l'efficacité du travail accompli.